

## Fiche-projet PLEAC

(A renvoyer avant le 12 avril 2020 à Roseline CAVARD : [r.cavard@mairie-chambery.fr](mailto:r.cavard@mairie-chambery.fr))

Intitulé : 25 ans !!!

Structure pilote du projet : Cité des Arts ( CRR )

Nom et coordonnées du référent du projet :

Christophe Friloux / [c.friloux@mairie-chambery.fr](mailto:c.friloux@mairie-chambery.fr)

Structures associées :

Toutes structures intéressées !  
. en incluant la galerie Eurêka et la galerie du Larith  
qui fêtent leur 25 ans chacune !

Disciplines : Toutes sont possibles !

Musique

Danse

Théâtre

Arts plastiques

Littérature

Culture scientifique

Autre

Préciser :

Description :

Créer du lien intergénérationnel de tous milieux sociaux

Recueillir de chacun / chaque structure le témoignage de ce que représente 25 années.

25 ans, c'est quoi ?

Quand on est enfant ... Quand on a 25 ans ( que s'est-il passé cette année-là ... un souvenir, une anecdote ) ... Quand on vécu une expérience qui a duré 25 ans ... ou bien encore quand on fête ses Noces d'Argent ... , Que pense-t-on ?

Publics : Tous concernés !!!

du tout-petits aux séniors !

Modalités d'implication des publics dans la construction du projet et sa mise en œuvre :

Réunions

Réflexion – Échanges

Construction à partir de témoignages

Prévision d'un rendu dans différentes structures et/ou lors d'un rendez-vous final commun au Scarabée !

Territoires / quartiers d'intervention :

Cela dépendra des structures ...

Période de réalisation :

2021

Indicateurs et méthode d'évaluation :

Bilan des différentes étapes

Puis, auto-évaluation finale de chaque structure participante

Bilan du coordinateur

Budget prévisionnel :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Achats	???	Ressources propres	
Services extérieurs	Selon les demandes des structures	Subvention PLEAC sollicitée	
Personnel	Un coordinateur du projet	Autres subventions	
Frais de fonctionnement	Selon les besoins du coordinateur du projet	- obtenues	
		- sollicitées	

Aides en nature obtenues ou sollicitées (locaux, matériels...) :

Scarabée avec écran de visionnage

Écran de visionnage mobile

## Extraits de la [convention PLEAC](#)

### **PUBLICS PRIORITAIRES**

Au-delà des publics scolaires, les publics prioritaires de la présente convention sont les tout-petits, les adolescents et les jeunes adultes, notamment pendant les temps de loisirs, ainsi que tous les publics éloignés de la culture pour des raisons sociales (familles défavorisées, primo-arrivants...), physiques (handicap, perte d'autonomie, séjour en établissement hospitalier ou médico-social, détention en prison...) ou géographiques (quartiers périphériques, territoires ruraux...).

Les offres en temps scolaire, notamment pour les maternelles et les élémentaires, doivent être maintenues, en renforçant les dynamiques de coopération internes et externes à l'école et en mettant en cohérence les projets dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant et du jeune.

La mixité des publics sera recherchée, en favorisant les rencontres et le lien social.

### **PRINCIPES D'ACTION**

#### **Le partenariat**

Le partenariat est au cœur des bonnes pratiques. Il favorise l'interdisciplinarité et la créativité. Le partenariat peut prendre des formes diverses : entre structures culturelles favorisant l'interdisciplinarité, entre structures culturelles et experts d'un public ou d'un quartier, entre les acteurs d'un même quartier pour toucher toutes les familles, partenariat avec l'Education Nationale.

La mise en réseau des acteurs culturels, sociaux et éducatifs doit se poursuivre.

Les personnes œuvrant au sein des équipements et associations du territoire chambérien doivent être au cœur de la dynamique culturelle et artistique.

Le partenariat inter-institutions formalisé par la présente convention garantit une cohérence d'intervention auprès des publics, au sein du territoire de l'agglomération et en lien avec les territoires voisins.

#### **L'inscription des projets dans la durée**

La dimension temporelle est fondamentale dans la réussite des projets : les projets qui apportent le plus aux enfants, aux jeunes et à leurs proches sont ceux qui s'inscrivent dans la durée, valorisent le processus plutôt que le résultat, afin de créer de nouveaux repères auprès des publics.

#### **La co-construction des projets avec les publics et les artistes**

Les projets menés sont élaborés collectivement. Afin de co-construire tous les projets au bénéfice des publics prioritaires, les porteurs d'actions ponctuelles sont encouragés à articuler leurs initiatives avec d'autres démarches. L'action de rue, de proximité, hors les murs, s'appuiera davantage sur les associations relais dans les différents quartiers pour associer les publics et éviter les projets descendants.

Les artistes et auteurs en résidence sont soutenus pour prendre en compte la réalité sociale des territoires et la demande des habitants, et rayonner sur un territoire plus large.

## **PROJETS FEDERATEURS**

Les structures culturelles, éducatives et sociales du territoire sont invitées à travailler ensemble sur les thèmes suivants, en impliquant autant que possible les publics dans la construction des projets :

- Construire un parcours interdisciplinaire d'éducation artistique et culturelle, décliné dans différents quartiers.
- Animer un projet pluriannuel avec les élèves des lycées (lycéens, élèves de BTS et de classes préparatoires) dans un ou plusieurs établissements volontaires : découverte des ressources culturelles et artistiques, accompagnement à la construction par les jeunes d'un projet d'éducation artistique et culturelle.
- Améliorer l'ancrage territorial et faire rayonner les résidences d'artistes à destination des publics prioritaires, en utilisant le Scarabée et les différentes salles qui maillent le territoire intercommunal comme lieux ressources.
- Valoriser l'existant (interventions en milieu scolaire dont le plan chorales, dans les prisons, les hôpitaux, les Ehpad, les institutions qui accueillent les publics en situation de handicap...) en développant la médiation.
- Valoriser et soutenir les projets d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la politique de la ville, développer les partenariats entre acteurs culturels et quartiers politique de la ville.

### **Groupes projets**

Pour chaque projet fédérateur et tout autre projet émergent de la plénière des acteurs, un groupe projet est constitué pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer le projet. Un représentant du groupe projet rend compte de l'avancée à la plénière des acteurs et rédige des documents-ressources publiés sur le [site internet du projet local d'éducation artistique et culturelle](#).